

LES ATELIERS DE PROFESSIONNALISATION

ORGANISATION

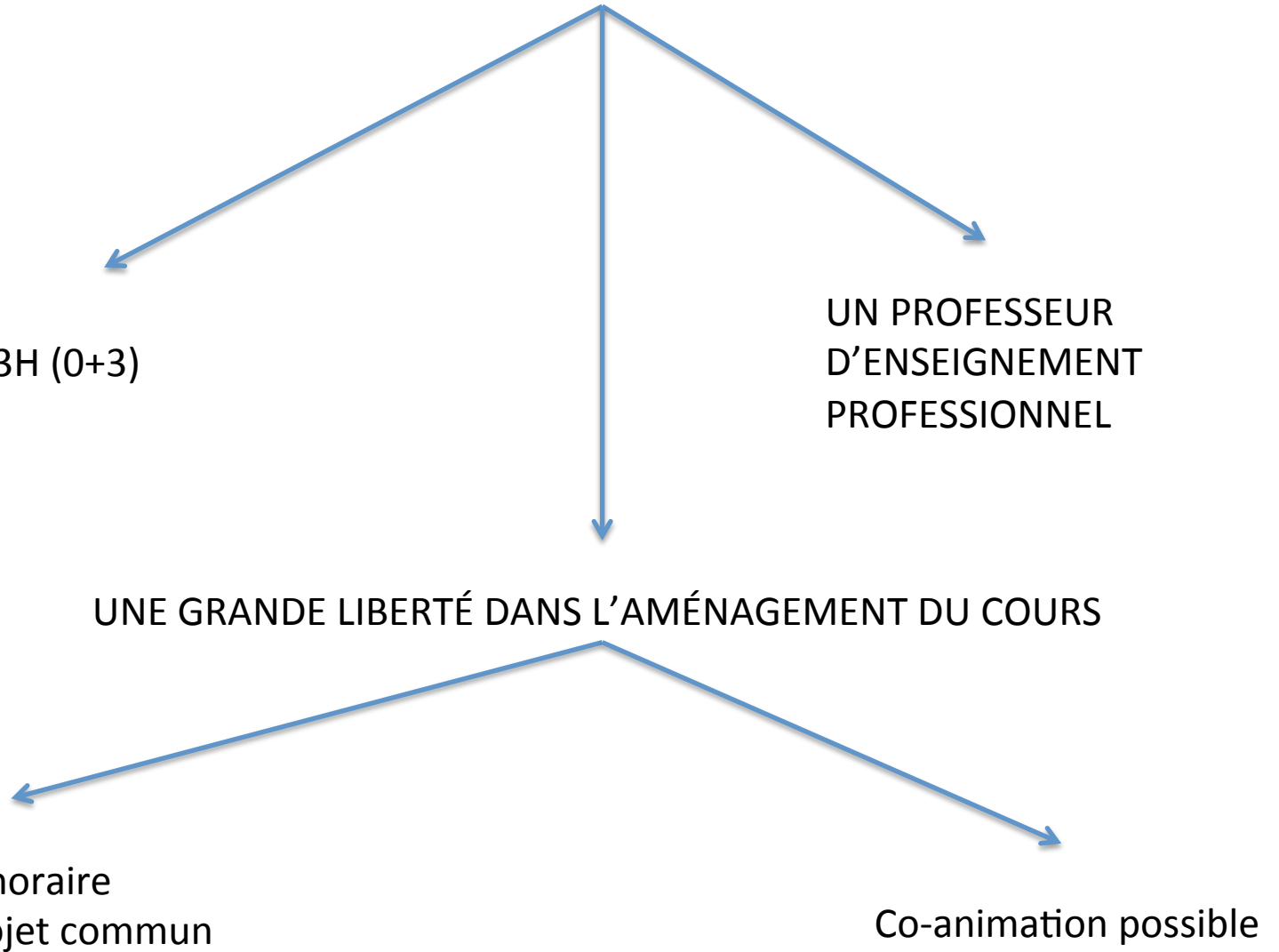
3H (0+3)

UN PROFESSEUR
D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

UNE GRANDE LIBERTÉ DANS L'AMÉNAGEMENT DU COURS

Modulation horaire
en cas de projet commun

Co-animation possible



CE QU'ILS NE SONT PAS

- **La propriété d'un seul professeur**
La collaboration doit être favorisée
- **Un cours magistral**
Il existe les autres unités pour cela
- **Des heures supplémentaires sur une unité de formation des PPA.**
- **Des heures de devoirs.**
- **De l'accompagnement personnalisé.**
Il existe une unité Aide personnalisé
- **La préparation des fiches d'activités du dossier personnel ni leur correction**
- **Des heures de suivi de stage**

LES OBJECTIFS



Développer les compétences professionnelles



En vue d'une immersion en entreprise



Favoriser leur poursuite d'études

MODALITÉS

EN GROUPE

INDIVIDUELLES

EN CLASSE
ENTIÈRE

ACCOMPAGNÉES

ACTIVITÉS

EN AUTONOMIE

EN CLASSE

EN ENTREPRISE